

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

N°CT2021.5/086

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Maurice BRAUD à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Marie VINGRIEF, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND à Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Corine KOJCHEN à Madame Rosa LOPES, Madame Sonia RABA à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Laurence WESTPHAL.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/21
Accusé réception le	27/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/086
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-lmc130421-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

Nombre de votants : 68

Vote(s) pour : 68

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/21
Accusé réception le	27/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/086
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-lmc130421-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

N°CT2021.5/086

OBJET : **Affaires générales - Désignation d'un représentant suppléant au SyAGE.**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2018-PREF-DRCL-259 du 7 juin 2018 fixant la liste des membres du syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres au 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.4/051-1 du 21 juin 2017 approuvant l'adhésion au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres ;

VU la délibération du conseil de territoire du 22 juillet 2020 n°CT2020.3/024-5 modifiée approuvant l'élection des représentants de Grand Paris Sud Est Avenir au comité syndical du SYAGE ;

VU les statuts du SyAGE ;

CONSIDERANT que par délibération du conseil de territoire n°CT2017.4/051-1 du 21 juin 2017, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a adhéré au SyAGE au titre de la compétence « eau potable » ;

CONSIDERANT que GPSEA lui a transféré tout à la fois la compétence « assainissement et eau » (gestion des eaux usées et eaux pluviales) et la compétence « mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Yerres » sur la partie du territoire constituée des communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes ;

CONSIDERANT qu'ont été désignés représentants de GPSEA, par délibération du conseil de territoire du 22 juillet 2020 n°CT2020.3/024-5 modifiée, les élus municipaux suivants :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/21
Accusé réception le	27/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/086
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-lmc130421-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

- Pour la compétence « assainissement et eau », Monsieur Nicolas DUCELLIER, conseiller municipal de la commune de Villecresnes, et Monsieur Gilles TROUVE, conseiller municipal de la commune de Périgny-sur-Yerres, comme représentants titulaires ainsi que Monsieur Joël DIAS DAS ALMAS, conseiller municipal de la commune de Santeny, et Monsieur Nicolas BRAGARD, conseiller municipal de la commune de Marolles-en-Brie, comme représentants suppléants ;
- Pour la compétence « mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Yerres », Monsieur Nicolas DUCELLIER comme représentant titulaire et Monsieur Nicolas BRAGARD comme représentant suppléant ;

CONSIDERANT toutefois que le SyAGE a informé les services de GPSEA de la démission de Monsieur Nicolas BRAGARD, conseiller municipal de la commune de Marolles-en-Brie ;

CONSIDERANT qu'il convient, à cet égard, de désigner un nouveau représentant suppléant auprès du SyAGE, au titre de ces deux compétences ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 09 DECEMBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE
UNIQUE :**

DESIGNE Madame Vanessa HANNI, première adjointe de la ville de Marolles-en-Brie, représentante suppléante au comité syndical du SyAGE au titre des compétences « assainissement et eau » et « mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Yerres ».

FAIT A CRETEIL, LE QUINZE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/21
Accusé réception le	27/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/086
Identifiant téléransmission	094-200058006-20211215-lmc130421-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/21
Accusé réception le	27/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/086
Identifiant téléransmission	094-200058006-20211215-lmc130421-DE-1-1